



FSU-SNUipp Hors de France

Cotisations 2026 – 2027

La FSU-SNUipp ne perçoit aucune subvention.

Ce sont les cotisations de ses adhérent·es qui lui donnent les moyens d'informer, agir, se déplacer, etc...

Les cotisations sont proportionnelles aux revenus de chacun.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté (hdf@snuipp.fr)

DÉTACHÉ·ES AEFE, MLF, OSUI, SEFFECSA

Échelon →	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE			151 €	156 €	161 €	167 €	176 €	189 €	200 €	214 €	229 €
PE Hors classe		213 €	228 €	246 €	263 €	279 €	285 €				
PE Classe excep.			272 €	291 €	313 €	325 €	342 €				
Instituteur·trice									155 €	165 €	179 €

Temps partiel : montant au prorata de la quotité effectuée **avec un montant minimal de 100 €**

DÉTACHÉ·ES AEFE DIRECTION ET FORMATION , MEAE, COM, Écoles Européennes

Ajouter **95 €** à la cotisation correspondant à votre grade et échelon

66% déductible de vos impôts en France.

(Les collègues non-imposables bénéficient d'un crédit d'impôts.)

CONTRATS LOCAUX et DÉTACHÉ·ES DIRECT·ES (établissements partenaires)

Salaire net	< 500€	500 à 750 €	750 à 1000 €	1000 à 1250 €	1250 à 1500 €	1500 à 1750 €	1750 à 2000 €	2000 à 2250 €	2250 à 2500 €	2500 à 2750 €	2750 à 3000 €	>3000€
	20 €	35 €	52 €	63 €	76 €	90 €	105 €	120 €	135 €	150 €	180 €	195 €

Pour une grille plus évolutive, les tranches ont été modifiées.

Si besoin, voir avec votre section ou le HDF.

RETRAITÉ·ES

Pension	< 1500 €	> 1500€
	117 €	133 €

Pour adhérer en ligne : adherer.fsu-snuipp.fr/hdf

